

Conditions Générales de Vente (Locatif)

1 – RESERVATION

La réservation n'est assurée qu'après réception de l'acompte, soit 25% du montant de la location + 20 euros de frais de réservation et l'établissement du contrat de location garantissant la disponibilité du logement.

Alpes Lodges enverra le contrat en double exemplaire par courriel ou par courrier au locataire qui devra impérativement en retourner un signé.

Le solde de la location est à régler au plus tard dans les 30 jours avant le début du séjour.

Si le contrat s'effectue moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du prix de location sera demandée et encaissée pour l'établissement du contrat.

2 – PRIX

Les prix incluent la location du logement ainsi que les charges d'eau, d'électricité et de chauffage.

Une place de parking pour chacun des locatifs. Un supplément de 2,50 €/jour et par voiture supplémentaire vous sera obligatoirement facturé.

Les animaux sont acceptés (chiens et chats) moyennant le paiement d'un supplément de 5 €/jour. Les chiens de catégorie 1 (attaque) et catégorie 2 (garde) sont expressément interdits.

Les animaux ne sont pas autorisés en Chalet Datcha, Douchka et Chal'igloo.

Des frais de dossier sont demandés pour la gestion du contrat. Lors de l'arrivée, le locataire s'engage à régler les suppléments éventuels et la caution.

Les prix s'entendent toutes taxes compris et pourront être revus à la hausse en cas d'une augmentation de la TVA.

3 – TAXES DE SEJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte des municipalités, n'est pas incluse dans nos tarifs. Son montant est déterminé par personne de plus de 18 ans et par jour.

4 – DEPOT DE GARANTIE

Le dépôt de garantie est demandé à votre arrivée sous la forme de chèque de banque distinct ou par empreinte de carte bancaire.

1) La caution dégradation et ménage

350 € pour les chalets ISBA, Nature, Douchka, Datcha et Chal'igloo (dont 75 € de forfait ménage pour ISBA et Douchka, 65 € pour Nature et Datcha et 55 € pour le Chal'igloo).

Le locataire s'engage à rendre le logement dans un état égal à celui de son arrivée.

Dans le cas contraire, la remise en état du logement sera facturée et déduite de la caution des éventuels dégâts, casse, perte, vol, etc...

2) Option Ménage

Dans le cas où le client choisit de régler les frais de ménage, ceux-ci ne comprennent pas le nettoyage de la vaisselle et de la cuisine, l'ensemble devra être rendu en état normal de propreté. Dans le cas contraire, des frais de remise en état pourraient être retenus, correspondant au montant de la caution ménage.

4 – ACCUEIL ET REMISE DES CLES

Accueil à la réception du camping. L'occupation du logement commence le jour de votre arrivée à 16h00 et se termine le jour de votre départ à 9h00.

5 – ETAT DES LIEUX ET OCCUPATION

En raison de CSV actuelles l'état des lieux est effectué uniquement par le locataire à son arrivée doit remettre à l'accueil dans les 24h la fiche inventaire état des lieux signée de sa part.

Les remarques sur cette fiche seront réglées par le personnel de l'entretien dans les meilleurs délais.

Après votre départ l'équipe de ménage assure l'état des lieux en fonction de la fiche remise à la réception. Nous vous informerons par SMS ou mail de l'annulation de la caution.

En cas d'interruption ou de non-fonctionnement des équipements de la location, le locataire devra nous prévenir. Nous mettrons tout en œuvre pour assurer la réparation ou le remplacement. Aucune indemnité de remboursement ne pourra être exigée.

Le locataire occupera les lieux personnellement et raisonnablement. Toute sous-location est expressément interdite. L'hébergement est occupé du matériel nécessaire à la vie quotidienne en nombre suffisant pour accueillir le maximum de personne précisé sur le contrat de location. Les locaux ne devront en cas être occupés par un nombre supérieur indiqué au contrat. Le cas échéant, Alpes Lodges pourra réclamer un supplément de loyer de 10 € par personne et par nuitée ou résilier immédiatement le contrat.

Les clients séjournant à l'Alpes Lodges ont la possibilité d'inviter pour la journée des personnes extérieures au camping. Ces personnes devront signaler leur présence à l'accueil du camping et devront régler la somme de 5 €/jour/personne.

Il est interdit d'utiliser les lits sans draps. Les linges de lits et de toilette ne sont pas fournis mais peuvent l'être sur demande avec supplément.

Il est expressément interdit de fumer à l'intérieur des locations.

Merci de nous préciser le nom de votre compagnie d'assurance ainsi que le numéro de votre contrat d'assurance de responsabilité civile au moment de la réservation.

6 – ANNULATION

Alpes Lodges propose une assurance avec CAMPEZ-COUVERT.com pour les assurances annulation et COVID. Merci de consulter les conditions générales de l'assureur à l'adresse suivante : <https://www.campez-couvert.com/conditions-generales-dassurances/>

En effet, les remboursements s'effectuent dans des cas très précis indiqués par l'assureur CAMPEZ-COUVERT.com dans l'hypothèse où vous souscrivez à une assurance annulation.

Par le locataire : si le locataire est contraint d'annuler sa location, il doit en aviser Alpes Lodges par lettre recommandée, la date de réception faisant foi. Au cas où le logement puisse être reloué, les sommes versées par le locataire pourront lui être remboursé, déduction faite des frais d'annulation et de dossier. Le cas échéant l'acompte restera conservé par L'Alpes Lodges selon les modalités suivantes :

- à plus de 30 jours avant la date d'arrivée 25% du montant de l'acompte sera conservé par Alpes Lodges
- de 30 à 15 jours avant la date d'arrivée 50%
- moins de 15 jours avant la date d'arrivée la totalité du montant du séjour sera retenu.

Par Alpes Lodges : Si à la suite de circonstances indépendantes de la volonté de Alpes Lodges, ce dernier ne puisse pas mettre à la disposition du locataire le logement loué, il s'engage à faire son possible pour procurer au locataire un logement de confort et de capacité équivalents. En cas d'impossibilité, Le Parc Isertan, remboursera le montant du loyer au locataire.

7 PLAN PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES (PPRNP) :

La commune de Pralognan fait l'objet d'un PPRNP. Pour plus d'information, renseignez-vous à la Mairie de Pralognan la Vanoise : +33(0)4 79 08 71 23

Vous pouvez également consulter le PPRNP à l'adresse suivante : <https://mairie.pralognan.com/urbanisme/>

8 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la mise en œuvre du présent contrat. Conformément à la directive européenne sur la protection des données personnelles (RGPD) en date du 25 Mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des présentes données qui vous concernent. Pour exercer de droit il vous suffit de nous en faire la demande par courrier : Alpes Lodges 194 Route du Rocher Blanc 73710 Pralognan la Vanoise ; ou par email : camping@alpes-lodges.com

Date et Signature
du client

Fait à Pralognan la Vanoise
Régis Favre